

Couvre-feu du 20 décembre au 03 janvier

**La FOSAP a fait preuve
de professionnalisme** ^{P3}

WARAA

Les Vainqueurs

CCIT

Nathalie Bitho ^{P3}
à la tête de la
délégation spéciale

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT
8280

Anticorruption

OTR

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT
8201

Renseignements

FEDERER POUR BATIR
UN PAYS MEILLEUR

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 07 Janvier 2021 N° 303 - Prix 250 F CFA

Usage du téléphone au volant



**Un phénomène
à proscrire** ^{P2}

Lutte contre la corruption



Redoubler ^{P4}
d'efforts en 2021

Promotion du leadership féminin au Togo



**La population féminine
joue pleinement sa partition
pour le progrès national** ^{P4}

Office Togolais des Recettes

**Vulgarisation de la loi de
finances exercice 2021 et
les nouveaux actes fiscaux** ^{P5}



Usage du téléphone au volant Un phénomène à proscrire

Parmi les risques routiers professionnels, le téléphone au volant est un facteur multipliant les risques d'accident. Quelques secondes d'utilisation de son téléphone au volant peuvent suffire à faire basculer une vie.

En utilisant son téléphone pendant la conduite, un automobiliste détourne son attention et peut ainsi faucher du bout de ses doigts la vie d'un cycliste, d'un piéton, d'un autre usager de la route. Lire ou écrire un texto, un post sur les réseaux sociaux, ou seulement parcourir ses

courriels, sont devenus des gestes anodins dans le quotidien de chaque togolais. Ces gestes peuvent cependant s'avérer dramatiques lorsqu'ils sont pratiqués en conduisant.

Ces gestes obligent en effet à quitter la route des yeux au moins 5 secondes, soit une distance parcourue de 70 mètres en ville (à 50 km/h). Dans bon nombre de pays à



traverser le monde, le Togo y compris, le téléphone est devenu l'une des principales

causes d'accidents sur la route, avec la vitesse et l'alcool. De toute évidence, le smartphone de nos jours bouleverse les comportements des togolais sur la route et son usage au volant se banalise de plus en plus, malgré les diverses sensibilisations. L'angoisse d'être coupé du monde rend les utilisateurs de smartphone quasiment incapables de résister au téléphone qui sonne ou qui vibre, à l'écran qui s'allume, au message qui s'affiche. Les risques de cette dépendance sont énormes pourtant.

Risques d'accident multipliés

Téléphoner au volant multiplie par 3 le risque d'accident, écrire un message en conduisant multiplie par 23 le risque d'accident, envoyer un message nécessite de quitter 5 secondes la route des yeux. Il est prouvé que le conducteur enregistre entre 30 et 50 % d'informations en moins sur la route lorsqu'il est au téléphone provoquant

ainsi un impact négatif sur la bonne exécution des tâches nécessaires à la conduite. Le téléphone est reconnu comme le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur : auditive (l'attention est détournée par ce que l'on entend), visuelle (l'attention est détournée par ce que l'on voit), physique (l'attention est détournée par ce que l'on fait), cognitive (l'attention est détournée par des pensées). Au Togo malheureusement, téléphoner, faire whatsapp au volant ou sur sa moto est à la mode aujourd'hui. Des comportements dangereux qui mettent en péril la vie de plusieurs personnes à la fois.

Que dit la loi?

La loi portant code de la route votée le 04 juin 2013 considère comme une infraction l'usage du téléphone au volant et la sanctionne. À l'article 23, cette loi dispose: «l'usage du téléphone portable par les conducteurs de véhicules et des engins en circulation est interdit.» Reste que les séances de sensibilisation relatives aux règles de sécurité routière s'intensifient et qu'au même moment soit accentuée la répression. Le téléphone au volant tue, il faut le ranger dans le coffre ou le confier à un autre passager et mieux se concentrer sur le volant.

WARAA

Protection du droit à la santé Vers une assurance maladie pour tous

Le Président Faure a présenté ses vœux à la nation togolaise le 31 décembre dernier. Dans son adresse à la nation, il a rendu hommage aux togolais qui ont achevé leur course terrestre en 2020. Il a aussi dressé un bilan sommaire de la gestion du pays marquée par la pandémie à Covid 19.

Dans ce contexte sanitaire, il a fait une grande annonce en ce qui concerne l'assurance maladie. « Le renforcement de notre système de santé sera poursuivi. Davantage d'efforts seront consentis pour dispenser une formation de



qualité au personnel médical, et disposer d'un plateau technique performant. Tout en continuant de renforcer le plateau technique, l'assurance maladie universelle sera généralisée de manière progressive. Spécifiquement, nous démarrerons dans les

prochains jours le programme de gratuité des soins pour les femmes enceintes.», a-t-il fait savoir. Pour le moment, l'assurance maladie couvre principalement les fonctionnaires de l'Etat.

La Rédaction

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

EZI Akoma

Achile
A. Fic
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

Sans Dieu Rien
Tirage : 3.000 Exemplaires
Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Couvre-feu du 20 décembre au 03 janvier

La FOSAP a fait preuve de professionnalisme

La Force spéciale mixte anti pandémie Covid-19 (FOSAP) a veillé au respect du couvre-feu annoncé par le gouvernement du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021. A l'heure du bilan, on ne déplore aucune bavure policière. « Le couvre-feu est globalement respecté. Nous n'avons reçu aucune plainte de bavure et c'est une bonne chose », s'est félicité le ministre en charge de la sécurité, Yark Damehame. A l'entendre, les Togolais ont respecté dans l'ensemble, cette mesure édictée par le gouvernement dans le souci de limiter la propagation du virus

en ces périodes de fêtes de fin d'année. Selon le Général Yark, c'est le jour du réveillon que la FOSAP a eu quelques difficultés qu'elle a gérées avec tact. « Nous avons eu quelques problèmes le jour du réveillon. Certains concitoyens n'ont pas voulu rater l'événement. Ils ne sont pas sortis pour se balader, mais ils se sont réjouis devant leur maison. Nous avons demandé à nos éléments d'être beaucoup plus pédagogiques », a-t-il raconté. Abondant dans le même sens, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a, à



travers un communiqué, salué le professionnalisme de l'équipe du Colonel Kodjo Amana. « La commission félicite les agents de la Force spéciale mixte anti-pandémie Covid-19 pour le professionnalisme avec lequel ils ont accompli leur mission sur le terrain et les exhorte à

maintenir le cap de ce professionnalisme pendant le reste de l'état d'urgence sanitaire », a indiqué la CNDH. Elle salue aussi la population pour son sens de responsabilité observé pendant ces périodes de fêtes de fin d'année et invite les citoyens à poursuivre le respect

scrupuleux des mesures barrières édictées par les autorités.

Il faut rappeler que le gouvernement avait édicté des mesures restrictives pendant les périodes des fêtes de fin d'année dans le souci de limiter les risques de propagation du Coronavirus. Il s'agissait de l'interdiction de consommation sur place des boissons dans les bars, l'interdiction de rassemblement de plus de 15 personnes, l'interdiction des événements culturels et commerciaux, l'interdiction des célébrations et le couvre-feu.

Jack NUKUNU

Chambre du Commerce et de l'Industrie du Togo

Nathalie Bitho à la tête de la délégation spéciale

Le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, Kodzo Adédzé a dévoilé officiellement mardi les noms des membres de la délégation spéciale consulaire de la Chambre de Commerce Internationale du Togo (CCIT). Selon l'arrêté ministériel, c'est l'ancienne ministre des PME/PMI et actuelle administratrice de l'Hôtel Sarakawa, Nathalie Bitho qui préside cette délégation. Cette équipe a pris fonction hier au cours d'une cérémonie au siège de la CCIT. Germain Meba cède sa place à Mme Nathalie Bitho. Elle sera aidée dans ses tâches par Clément Mawuli Ahiale et Samuel Tiboliéb Sanwogou, nommés respectivement 1er et 2è vice-président. « L'ancienne ministre des PME/PMI et actuelle administratrice de l'Hôtel Sarakawa, selon Cet Arrêté



N*002/MCICL/SG portant la signature du ministre Kodzo Adédzé, sera aidée, dans ses tâches, par Clément Mawuli Ahiale et Samuel Tiboliéb Sanwogou, nommés respectivement 1er et 2è vice-président », indique-t-on.

Ces derniers sont investis d'un mandat de trois mois renouvelable, une fois à compter de la date de nomination de ses membres. Ils entendent s'impliquer dans la gestion des affaires courantes et urgentes de la chambre consu-

laire.

Ils veilleront également à l'organisation de nouvelles élections consulaires et le

benchmarking dans la sous-région pour s'inspirer des meilleures pratiques afin de procéder à la relecture

de tous les textes de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo.

Rappelons que ladite délégation a été mise en place le 14 décembre 2020, à la suite de la suspension le 2 septembre 2020, par le gouvernement, du processus électoral consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT).

Source :
Togobreakingnews

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Promotion du leadership féminin au Togo La population féminine joue pleinement sa partition pour le progrès national

Elles sont nombreuses aujourd'hui à jouer leur partition pour le développement du Togo. Pour preuve, elles s'affirment au sein de l'opinion publique comme de véritables leaders, des influenceuses...

Au Togo, la liberté de décision, d'implication dans les affaires publiques, d'avoir les mêmes privilèges ou droits, de bénéficier d'aide pour une autonomisation, etc. lui est garantie. Le nombre de femmes occupant des postes à

responsabilité élevée dans la sphère politique, longtemps restée le terrain de prédilection des hommes, en est une preuve irréversible. Au début du mois d'octobre 2020, Mme Victoire Tomegah-Dogbé a été portée à la tête du nouveau gouvernement formé pour multiplier les enjambées vers l'émergence à l'horizon 2025.

Cette nomination, historique dans la mesure où aucune femme n'a été Pre-



mier ministre avant elle, prouve que les pouvoirs publics togolais veulent briser les barrières, donner carte blanche aux fem-

mes, faciliter leur épanouissement et aiguillonner les jeunes filles à leur emboîter le pas.

Le premier grand coup d'essai des diri-

geants s'est ensuite révélé être un coup de maître. Yawa Tségan, députée du parti au pouvoir, a été portée

Suite à la p 5

Lutte contre la corruption Redoubler d'efforts en 2021

Le gouvernement togolais dirigé par Mme Victoire Dogbé veut gouverner autrement. Dans ce sens, il doit faire la différence dans les domaines où les gouvernements précédents ont échoué. Surtout dans le domaine de la lutte contre la corruption, les gouvernants ne sont pas passés des discours à l'acte. On a même l'impression que c'est plutôt les gouvernants qui encouragent la corruption à travers leur passivité. Actuellement, plusieurs dossiers ouverts depuis des années sont restés



dans les tiroirs. Il s'agit entre autres de la gestion calamiteuse des fonds de deux CAN et la route Lomé-Vogan-Anfoin. L'année 2021 doit vraiment être une année décisive dans la lutte contre la corrup-

tion. Au-delà des discours, les coupables doivent effectivement répondre de leurs actes. Si les corrupteurs et les corrompus ne sont pas inquiétés, la lutte restera vaine.

Il faut reconnaître que beaucoup d'efforts ont été faits au niveau de l'OTR. Dans cette institution, tout acte de corruption est puni. La sanction doit aussi être appliquée dans tous les autres secteurs si l'équipe de Victoire Dogbé veut « gouverner autrement ».

J. K.

Affaire des cuillères dorées Les organisations de presse saluent la libération du confrère Carlos Ketohou

Le Directeur de Publication du journal «Indépendant Express», Carlos Ketohou est libéré le week-end dernier. Soulagé par cette nouvelle, les organisations de presse ont pondu un communiqué pour remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la libération du confrère.

«Les organisations de presse (OTM, CONAPP, PPT, URATEL, ATOPPEL, UJIT, SINJIT) ont appris avec satisfaction la libération du Directeur de Publication du journal « L'Indépendant Express », Carlos Ketohou. Elles prennent acte de cette décision des autorités et se réjouissent que cette affaire qui relève d'un délit de presse soit ramenée au niveau de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Les organisations de presse expri-

ment leur reconnaissance et remercient tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la libération du confrère. » peut-on lire en substance dans ce communiqué.

Toutefois, ces regroupements de la presse rappellent à tous les confrères le respect strict des règles éthiques et de déontologie dans l'exercice quotidien de leur profession. Il faut rappeler que le confrère Carlos Ketohou avait été arrêté suite à la publication de l'article «scoop de fin d'année : deux femmes ministres interpellées pour vol de cuillères dorées. ». Il avait été mis en garde à vue à la Brigade Antigang de Lomé ganavant d'être transféré 24h plus tard au Service Central de Recherche et d'Investigation Criminelle (SCRIC).

La Rédaction



Office Togolais des Recettes

Vulgarisation de la loi de finances exercice 2021 et les nouveaux actes fiscaux

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a présenté à la presse, axes de la loi de finances exercice 2021 ainsi que les janvier. "Cette conférence de presse présidée par le Commissaire Général de faire des journalistes, le relai des informations et de ren- les jeunes entrepreneurs. Il a été également présenté les



ce mercredi 06 janvier 2021 à son siège à Lomé, les grands nouveaux actes fiscaux en vigueur depuis le 1er

sire Général de l'OTR, M. Philippe K. TCHODIE, a pour but

Promotion du leadership féminin

Au Togo, la population féminine joue pleinement sa partition pour le progrès national

Suite de la p 4

en début d'année 2019, au perchoir de l'Assemblée nationale, faisant d'elle la première femme à occuper cette haute fonction au Togo ; elle l'assume avec brio.

Les femmes en avant, les préjugés en arrière

La promotion de la participation citoyenne, de l'entrepreneuriat, de l'autonomisation et de l'inclusion des femmes fait partie intégrante des engagements du chef de l'Etat. La proportion

des femmes propriétaires d'entreprises, évaluée aujourd'hui à plus de 22%, montera à 28% ; celle des femmes ayant accès au crédit, estimée actuellement à 45%, sera portée à 60%.

Le Fonds national de la finance inclusive (FNFI) octroie des crédits allant jusqu'à 05 millions de francs CFA aux femmes sans oublier l'initiative présidentielle de réservation du quota de 25% de marchés publics aux femmes entrepreneures qui porte ses fruits.

Aider les femmes

Le président de la République a annoncé la construction de 06 centres de santé mère-enfant sur le territoire, avec le doublement du nombre d'accoucheuses auxiliaires d'Etat ; la gratuité du vaccin contre l'hépatite B et le cancer du col de l'utérus ; la césarienne (déjà subventionnée à 98% par l'Etat) sera totalement gratuite ainsi que la prise en charge des femmes enceintes dans le pays.

Cécile S.

forcer le partenariat avec les opérateurs économiques. "L'OTR a dévoilé les différentes innovations contenues dans la loi de finances exercice 2021. Au chapitre des mesures relatives à l'allègement de la charge fiscale, l'ordonnance 2020-007 du 26 août 2020 portant loi de finances rectificative gestion 2020 ayant réduit les droits d'enregistrement et d'immatriculation de 5% à 1,5%, la nouvelle loi prévoit d'accorder les mêmes avantages à l'immatriculation des immeubles. L'allègement vise également l'exonération de droits de main levée et de radiation des hypothèques. "Quant au plancher de la TPU, il a été ramené à 20.000 FCFA au lieu de 300.000 F CFA pour

nouveaux documents fiscaux en vigueur à compter du 1er janvier 2021. La loi No 2018-025 du 20 Novembre 2018 et l'instruction No 004/OTR/CG/CI/CPPS, du 23 décembre 2020 ont apporté des changements dans la délivrance des actes fiscaux. Aujourd'hui en plus du quitus fiscal rénové, il y a aussi l'attestation de régularité fiscale. Ces actes fiscaux portent désormais des mentions de sécurité. Toutes ces mesures visent la promotion de l'investissement, l'amélioration du climat des affaires le renforcement des mesures de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Servicecom OTR

Echos de l'Exécutif

Le conseil hebdomadaire des ministres s'est tenu hier

Communiqué sanctionnant le conseil des ministres

1. Le 1^{er} Conseil des ministres de l'année, s'est tenu ce jour au nouveau palais de la Présidence sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

2. A l'ouverture de la séance, Madame le Premier ministre a présenté, au nom du gouvernement, les vœux de bonne santé et de réussite à Monsieur le président de la République. Rendant grâce à Dieu, elle a saisi cette opportunité pour saluer le leadership du Chef de l'Etat qui a permis à notre pays de préserver ses acquis face à la crise sanitaire et renouveler solennellement l'engagement du Gouvernement à ne ménager aucun effort dans la réalisation de la feuille de route du quinquennat.

3. En réponse, Son Excellence Monsieur le président de la République a remercié les membres du Gouvernement et a mis en exergue trois valeurs devant guider l'action des membres du gouvernement à savoir : la foi ; le travail et la détermination. Seul le respect de ces valeurs permettra d'atteindre l'essentiel notamment, la satisfaction des besoins primaires des populations (eau ; électricité ; éducation ; santé ; les pistes rurales).

4. Le Conseil a ensuite examiné un (01) avant-projet de loi, trois (03) projets de décrets et écouté quatre (04) communications.

I. Au titre des avant-projets de loi,

5. Le conseil a examiné un avant-projet de loi organique portant attributions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes.

6. Tirant les conséquences de la réforme constitutionnelle et de la modernisation récente du cadre de gestion des finances publiques, ce texte prévoit une extension des attributions de la Cour en y ajoutant l'émission d'avis sur les rapports annuels de performance, le contrôle des visas des contrôleurs financiers et le contrôle de la gestion des responsables de programme dans le cadre du budget programme.

7. Il prévoit également la compétence juridictionnelle de la Cour et des Cours régionales des comptes en matière de discipline budgétaire et financière et un dispositif de limitation des mandats pour les magistrats de la Cour des comptes et des Cours régionales des comptes.

II. Au titre des projets de décret

8. Le conseil a examiné en première lecture

un projet de décret portant approbation de la politique sur les enseignants, annoncé lors du précédent conseil.

9. A titre de rappel, cette politique qui vise à accélérer la transformation du secteur de l'éducation en modernisant la formation des enseignants ; les principes de leur motivation et le suivi de leur carrière, a suivi un processus d'élaboration inclusif et sera soumis au prochain Conseil des Ministres pour une analyse plus approfondie en vue de son adoption.

10. Le Conseil a ensuite adopté le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du conseil supérieur du développement et de l'aménagement du territoire (CSDAT) et le projet de décret portant organisation et fonctionnement de la commission régionale du développement et de l'aménagement du territoire (CORDAT).

11. Le CSDAT est l'organe, au niveau national, d'orientation, d'approbation et de décision en matière de développement et d'aménagement du territoire tandis que le CORDAT est sa déclinaison régionale et locale.

12. La création de ces structures est prévue par la loi n° 2016 - 002 du 04 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire qui fixe le cadre juridique de toutes

les interventions de l'Etat et des autres acteurs et qui détermine les règles ainsi que les institutions de l'aménagement du territoire à différentes échelles.

III. Au titre des communications,

13. Le conseil a examiné une communication relative à la réforme de la charte des activités physiques et sportives présentée par le ministre des sports et des loisirs afin de s'adapter aux réalités de l'heure tant sur le plan national que sur le plan international.

14. Par ailleurs, cette initiative s'inscrit dans le contexte des ambitions de la feuille de route gouvernementale « Togo 2025 » pour contribuer au développement socio-économique de notre pays en

faisant des activités physiques et sportives, un vecteur d'épanouissement de la population et un vecteur pourvoyeur d'emplois.

15. Le conseil a examiné une seconde communication relative à la charte de bonne conduite en équipe nationale locale de football du Togo (équipe « A' ») présentée par le ministre des sports et des loisirs.

16. En effet, les sports en général et le football en particulier, doit être régi par un ensemble de règles permettant d'orienter le comportement des acteurs autour des valeurs qu'ils sont tenus d'observer afin de susciter l'adhésion du public sportif et notamment le patriotisme et le sens du drapeau.

PHARMACIES DE GARDE

Du 04/01/2021 au 10/01/2021

Pharmacie ABRAHAM Ag. Agnès Kossigan +22822 50 10 00	Pharmacie LA PROSPERITE Située sur le Bld Eyadéma entre l'immeuble AUBA et la Direction de la Police Judiciaire (DPJ) +22822 22 06 22
Pharmacie ACTUELLE Route de Sogbo, Quartier Sagbadé - Adidogomé +22822 51 11 72	Pharmacie LE DESTIN A. C. de l'Ag. Agnès Kossigan +22822 41 15 41
Pharmacie ADIDOGOME Face au camp Zéme Ri d'Adidogomé +22822 50 54 65	Pharmacie MILLEWAIRE Face réserve de la gendarmerie d'Agonyé, sur la route de 50m à 300m du côté Nord +22822 51 64 31
Fatiguez des retards de retails de CHYMALL, cliquez ici pour découvrir un système qui fait gagner plus	Pharmacie NOTRE DAME DE LOURDES Quartier Agnès Kossigan, à côté de l'église des Assemblées de Dieu (non loin du lycée d'Agonyé) +22822 44 01 01
Pharmacie APOLLON Face complexe scolaire Makatui - Non loin du carrefour des Hirondelles - Avedji +22822 31 01 07	Pharmacie OCEANE Rue COAM +22822 32 62 77
Pharmacie AVE MARIA Face BNSF (Ecole Nationale des Sages Femmes), près du CHU Tokon +22822 22 33 01	Pharmacie OGRANDOR « Carrefour Zombor, Grand contournement » +22822 39 71 01
Pharmacie BAH Face EPP Hedzranavé +22822 26 03 20	Pharmacie OSSAN Etablissement la LIMOUSINE, carrefour AVEJUI +22822 38 44 25
Pharmacie CAMPUS Avedji +22822 21 56 32	Pharmacie REGNAPACS +22822 48 38 58
Pharmacie DE L'UNION Boulevard Malfakassa, face crémérie BAMUDAS - BE KOTA +22822 27 71 64	Pharmacie SANGUERA Entre EPP et Agnès Sanguera +22822 42 80 80
Pharmacie DENIS Agonyé Carrefour Kpogji +22822 38 46 40	Pharmacie SEGBE Sogbo Zambi, près de l'EPP et du CEG Sogbo 9254935
Pharmacie DEO GRATIAS Derrière le siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji +22822 21 23 31	Pharmacie SILCE Carrefour Agonyé Hedzranavé +22822 33 52 57
Pharmacie DES OLIVERS Bd Houphouët Boigny +22822 27 04 04	Quilitchi français Pharmacie SAINTONNE 1048, Avenue de la libération +22822 21 29 64
Pharmacie DIEUDONNE Route de LEO 2000, non loin de RUCEC Agonyé-Téléson +22822 38 07 44	Pharmacie STE MARIE Face Super Marché Tokon-RAWCO +22822 21 65 58
Pharmacie DJIDJOLE DJIDJOLE +22822 25 65 12	Pharmacie ST ESPRIT Sur la bretelle Agonyé-Nyivé Kégué, Face au CEG Agonyé-Est +22822 40 29 06
Pharmacie DU PEUPLE Marché NUKAFU 22 26 84 22	Pharmacie ST JOSEPH Bretelle de KOUAWE +22822 25 74 65
Pharmacie EMMANUEL Face MIVPAZ, Duisburg Kodjoviakopé +22822 21 30 98	Pharmacie ST MICHEL Située à Agonyé entre la Brasserie BB et l'espace Télécom +22822 51 70 22
Pharmacie EXCELLENCE Agonyé Carrefour Voie CEDEAO +22822 51 71 57	Pharmacie ST PIERRE Sagbadé Hedzranavé, Boulevard Haho +22822 26 19 73
Pharmacie GANFAT Agonyé-DJIDJOLE près du Carif EDEM (CAMP GP) 2253835	Pharmacie TOHEPSON Face Terminal du sahel (Toglokéopé) +22822 42 94 41
Pharmacie GBEZE Boulevard Jean Paul II +22822 26 32 61	Pharmacie TULIPE +22822 21 07 22
Pharmacie HYGEE Face Lycée publique de Baguidé sur la route d'Alfonkoupe (Baguidé) +22822 27 36 36	Pharmacie VIGUEUR Rue 267, Agonyé-LEFEDOGAN, Kilimandjaro +22822 51 63 30
Pharmacie JEANNE D'ARC Pres de Maro-Renault-Sar +22822 22 08 01	

SAVOIR



NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Echos de l'Exécutif

Le conseil hebdomadaire des ministres s'est tenu hier

17. C'est dans ce cadre qu'une charte de bonne conduite a été élaborée pour l'équipe nationale locale de football (équipe « A' ») qui prendra part, pour la première fois dans l'histoire du Togo, au Championnat d'Afrique des Nations (CHAN, Cameroun 2021).

18. La signature de cette charte a été saluée par le Conseil des Ministres qui a instruit pour sa généralisation à l'ensemble des équipes nationales toutes disciplines confondues.

19. Le conseil a ensuite écouté une communication relative à la situation de la paix et de la sécurité dans l'espace CEDEAO présenté par le ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des togolais de l'extérieur.

20. En effet, la position avant-gardiste de la CEDEAO et son assistance permanente aux Etats membres en matière électorale ont permis de parvenir récemment, au Ghana comme au Niger, à des processus électoraux globalement satisfaisants et transparents.

21. Contrairement à la situation politique qui émet des signaux encourageants, le tableau sécuritaire représente un réel défi. Pour cette raison, le prochain Sommet de la CEDEAO, prévu pour le 23 janvier, sera un rendez-vous décisif de l'agenda sécuritaire 2021 de la communauté.

22. Il devra permettre d'insister sur la nécessité de mettre en œuvre tous les mécanismes de la CEDEAO pour préserver la paix dans notre sous-

région.

23. Le conseil a ensuite écouté une communication relative aux préparatifs et les modalités pratiques de la vaccination contre la Covid-19 au Togo présentée par le ministre de la santé et de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins.

24. Conformément aux instructions du Président de la république, des actions préparatoires ont été menées permettant à notre pays d'adhérer à l'initiative Covax garantissant une disponibilité de vaccin au profit des personnes les plus exposées à la maladie.

25. La future campagne de vaccination va ainsi mobiliser l'ensemble du système de santé et concernera en premier lieu le personnel soignant, les

plus de 50 ans et les moins de 50 ans présentant des facteurs de comorbidités. Dans un deuxième temps, elle sera étendue aux autres catégories tels les étudiants ; les enseignants ; le personnel des administrations publique et parapubliques ; les forces de l'ordre etc.

26. Le Conseil a instruit pour une poursuite des préparatifs et a saisi cette occasion pour rappeler la nécessité de continuer à respecter l'ensemble des mesures barrières, qui sont à ce jour le seul moyen de se préserver de toute contamination.

III. Au titre des divers,

27. Le Ministre de la fonction publique du travail et du dialogue social a rendu compte au Conseil des Ministres de l'adoption, le 29 décem-

bre 2020, du nouveau code du travail qui est une des six réformes phares de la feuille de route gouvernementale 2020 - 2025.

28. Le Conseil a écouté un compte rendu relatif à la gestion du couvre-feu présenté par le Ministère en charge de la Sécurité qui a dressé un bilan satisfaisant constatant un respect des mesures édictées constatant une baisse de la criminalité et des accidents de la route.

29. Le Conseil a saisi cette occasion pour saluer le sens du civisme des population et a félicité la FOSAP pour le travail accompli.

**Fait à Lomé, le 06
Janvier 2021
Le Conseil des
Ministres**



A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT**



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



Spécial promo fin d'année **5.000^F**

**LE DÉCODEUR + 1 MOIS D'ABONNEMENT
POUR TOUTES LES CHAÎNES**



Du 20 décembre au 20 janvier 2021

**#NOW
YOU ARE
WATCHING**

**(+228) 99 24 66 69
92 23 62 62 / 70 47 53 53**